

Nom – Prénom de l'élève : _____

Nom – Prénom des parents: _____

Adresse: _____



BAC PRO AERO 2/3 ☐

CONTRAT FINANCIER 2025-2026

	Interne ☐ Pension complète (3 repas/jour)	Interne-Externé ☐ Logement sans repas uniquement pour les majeurs ou cas d'allergies alimentaires justifiées par un certificat médical	Demi-pensionnaire ☐	Externe ☐
Hébergement* + restauration (19.8 semaines)	176€*19.8 = 3484.80 €	124€*19.8 = 2455.20 €	65€*19.8 = 1287 €	-
Cotisation à l'Association	100 €	100 €	100 €	100 €
Aide OPCO à déduire	-51€*19.8 = -1009.80 €	-24€*19.8 = -475.20 €	-15€*19.8 = -297€	
Total	2'575 €	2'080€	1'090 €	100 €

(Mettre une croix dans le régime souhaité)- Supplément week-end: 40 € par week-end.



Pour les externes : pas de salle ni de cuisine à disposition durant toute l'année scolaire.

Les calculs, ci-dessus, sont effectués avec le tarif connu.

*A ce jour, la M.F.R. se réserve le droit de les modifier selon les plannings de formation et des tarifs officiel.

L'Association MFR Cruseilles - I.M.A.A. ne peut fonctionner correctement sans le règlement régulier des sommes dues. En cas de non-paiement et après deux rappels nous procéderons au recouvrement par voie judiciaire ; les frais étant à la charge des familles conformément à la loi en vigueur.

Un échéancier vous sera adressé en début d'année scolaire.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE OBLIGATOIRE :

Les règlements seront prélevés le 05 de chaque mois **(du 05 octobre au 05 juillet inclus).**

Merci de joindre un RIB

Ayant pris connaissance des conditions financières proposées par la M.F.R., je m'engage à régler les factures et à **respecter** les échéances de règlement durant toute la durée de la formation.

Fait à _____, le _____

(Faire précéder de la mention lu et approuvé)

Signature des Parents

Signature de l'élève

Contrat financier IMAA

ADHESION A L'ASSOCIATION

La MFR Cruseilles – I.M.A.A. comme toutes les MFR de France est une association de parents, de maîtres de stage, d'apprentissage, et ce depuis sa création.

Cette forme statutaire implique donc une cotisation pour pouvoir inscrire votre enfant en MFR et celle-ci s'élève à 100 € par année scolaire.

La cotisation est **obligatoire** et devra être jointe au dossier d'inscription.

Aussi, vous devenez « adhérents » de l'association de la MFR, ce qui vous permet d'une part de recevoir la revue trimestrielle destinée aux familles « Le Lien des Familles » et d'autre part de participer à la vie et gestion de la MFR par le biais de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

L'adhésion à l'Association vous engage à :

- Envoyer votre enfant régulièrement aux sessions organisées par la Maison Familiale Rurale (cours et autres activités de formation),
- Participer activement à l'association et notamment aux réunions de parents et à l'Assemblée Générale,
- Envoyer votre enfant en stages obligatoires et lui donner l'aide et le temps nécessaire à sa formation.

Je soussigné(e) Nom-Prénom du représentant légal : _____

Pour l'élève _____ en classe de _____

Adhère à l'Association de la MFR Cruseilles – I.M.A.A. et verse une cotisation de 100 €.

Fait à _____ le _____

(Faire précéder de la mention Lu et Approuvé)

Signature des Parents

Signature de l'élève